Image not found or type unknown

vente d'un bien après divorce

Par **aimelavie**, le **21/05/2009** à **22:52**

j'ais divorcée en 2004 mon ex mari a gardé la maison et le terrain qu'il a reçu en héritage de ses parents
il vient de vendre le terrain es ce que j'ais un droit sur la somme reçue?
une amie vient de vendre une maison reçu en donation de ses parents et elle doit donner 10% du prix de vente alors qu'elle divorcée depuis plus d'un an
voila pourquoi je pose cette question
merci d'avance pour la réponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés